



DOSSIER DE CANDIDATURE 2025
FORMATEUR DE FORMATEURS
CONCEPTEUR ET ENCADREMENT D'UNE FORMATION

Du Mardi 25 Novembre 2025 au Vendredi 5 Décembre 2025 **week-end compris**
De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00 (+ travail personnel)

ELIGIBLE AU CPF (1990€)

Vous inscrire sur votre compte formation.
(Information par mail uniquement à cfms13@free.fr)

Lieu : MARSEILLE (13)

Madame

Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

NON ADHÉRENT À LA FNEDS		*ADHÉRENT À LA FNEDS	
FF + CEF Mardi 25 novembre au vendredi 5 décembre 2025	1710 €	FF + CEF Mardi 25 novembre au vendredi 5 décembre 2025	1200 €
FF Mardi 25 novembre au Lundi 1er décembre 2025	1290 €	FF Mardi 25 novembre au Lundi 1er décembre 2025	880 €
CEF Mardi 2 décembre au Vendredi 5 décembre 2025	820 €	CEF Mardi 2 décembre au Vendredi 5 décembre 2025	670 €

Voir Modalité de règlement dans la convention jointe à l'article 3

Ces tarifs comprennent : les frais pédagogiques

Ces tarifs **ne** comprennent **pas** : L'hébergement, le transport, les repas

***Adhérents à la FNEDS depuis au moins un an à la date de ladite formation**

Dossier à retourner plus tard le 05 octobre 2025

Avec vos diplômes de formateur à jour à :

Centre de Formation des Moniteurs Secouristes - CFMS13

A l'attention de l'équipe pédagogique FNEDS

33 Avenue Elléon

La Valbarelle Heckel - Bâtiment M4

13011 Marseille



FICHE DE CANDIDATURE 2025
FORMATION DE FORMATEUR DE FORMATEURS et
CONCEPTEUR ET ENCADREMENT D'UNE FORMATION

2

Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date de Naissance _____ Lieu de Naissance : _____ (Dpt) _____

Adresse : _____

Code postal _____ Commune _____

Téléphone _____ Portable _____ Email _____

Profession _____

Personne à prévenir en cas d'accident _____

Lien de parenté _____ Téléphone _____

RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

Association Nationale ou Organisme d'affiliation (si adhérent) : _____

Nom de la personne ayant participé à votre préparation (si préparation) _____

Préciser la nature de la préparation : _____

Voir Modalité de règlement dans la convention jointe (Article 3)

Le nombre de stagiaires étant limité les dossiers seront retenus par ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi)

Dossier à retourner plus tard le 05 octobre 2025
Avec vos diplômes de formateur à jour à :

Centre de Formation des Moniteurs Secouristes - CFMS13

A l'attention de l'équipe pédagogique FNEDS

33 Avenue Elléon

La Valbarelle Heckel - Bâtiment M4

13011 Marseille



CONDITION D'ADMISSION

Cette unité d'enseignement est accessible à toute personne majeure détenant un certificat de compétences de pédagogie appliquée à un emploi et à jour des dispositions réglementaires de maintien des acquis et de formation continue s'y rapportant.

-Le participant doit être titulaire du BNMP5+PAE3 et ou PAE1 ou PAEFPS ou PAEFPS à jour de formation continue (fournir les attestations)

-Pour l'inscription au CEF fournir le certificat de formateur de formateurs à jour .



Le participant à la formation de Formateur de Formateurs doit être capable de fournir un investissement important, une motivation forte et une implication totale (participation active, travail après les cours)

Il est fortement recommandé d'avoir suivi une préparation encadrée par un formateur de formateurs titulaire du certificat de compétences de conception et encadrement de formation.

Quelques précisions

Le stage complet est organisé du **Mardi 25 Novembre 2025** au **Vendredi 5 Décembre 2025**



Week-end compris



L'obtention du ou des certificats de compétences Formateur de Formateurs FF et CEF n'est pas soumise à une épreuve certificative mais à une évaluation continue de l'équipe pédagogique.

Le nombre de stagiaires étant limité les dossiers seront retenus par ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi)

Dossier à retourner plus tard le 05 octobre 2025

Avec vos diplômes de formateur à jour à :

Centre de Formation des Moniteurs Secouristes - CFMS13

A l'attention de l'équipe pédagogique FNEDS

33 Avenue Elléon

La Valbarelle Heckel - Bâtiment M4

13011 Marseille



CONVENTION DE FORMATION

4

Entre les soussignés :

D'une part,

La Fédération Nationale d'Enseignement et de Développement du Secourisme dont le siège Postal et social est domicilié au 494, rue Léon BLUM – 34000 Montpellier ci-après dénommée « FNEDS ». Siret 48882229700047 ; APE 913E

Fédération nationale légalement déclarée et habilitée pour assurer les unités d'enseignement de formateur de formateurs FF et concepteur et encadrement d'une formation CEF, représentée par son Président, Madame INACIO Marie-Sylvie,

Et d'autre part,

Nom et prénom du stagiaire
*Structure représentée par

Est conclue la présente convention qui a pour objet de préciser les modalités financières et administratives du stage formateur de formateurs FF + CEF organisé du **25 Novembre 2025** au **Vendredi 5 Décembre 2025** qui se déroulera dans les locaux du Centre de Formation des Moniteurs Secouristes (CFMS13) au 33 Avenue Elléon, la Valbarelle Heckel Bâtiment M4 13011 Marseille

* Si envoyé par une structure

ELIGIBLE AU CPF 1990€ vous inscrire sur votre compte formation

(Informations par mail à cfms13@free.fr)

Voir Modalité financière (article 3)

NON Adhérent à la FNEDS (3 possibilités)

- FF+CEF du Mardi 25 Novembre 2025 au Vendredi 5 Décembre 2025 soit 1710€
 - FF du Mardi 25 novembre 2025 au Lundi 1er Décembre 2025 soit 1290€
- CEF du Mardi 2 décembre 2025 au Vendredi 5 Décembre 2025 soit 820€

Voir Modalité financière (article 3)

***Adhérent à la FNEDS (3 possibilités)**

- FF+CEF du Mardi 25 Novembre 2025 au Vendredi 5 Décembre 2025 soit 1200€
 - FF du Mardi 25 novembre 2025 au Lundi 1er Décembre 2025 soit 880€
 - CEF du Mardi 2 décembre 2025 au Vendredi 5 Décembre 2025 soit 670€

Voir Modalité financière (article 3)

De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00(+ travail personnel)

Ces tarifs comprennent : les frais pédagogiques

Ces tarifs **ne** comprennent **pas** : L'hébergement, le transport, les repas

***Adhérents à la FNEDS depuis au moins un an à la date de ladite formation**



Article 1 : Modalités d'inscription

5

Chaque candidat aux unités d'enseignement de formateur de formateurs et concepteur et encadrement d'une formation doit remplir et renvoyer le dossier de candidature. Il joindra obligatoirement ses diplômes.

La date limite d'envoi du dossier de candidature est fixée au **05 octobre 2025** le nombre de stagiaires étant limité, les dossiers seront retenus selon l'ordre d'arrivée, le cachet des services de la poste faisant foi.

Pour être valable le dossier de candidature doit être dûment rempli et comporter **toutes** les pièces justificatives demandées y compris la partie financières (article 3). Chaque candidature fait l'objet d'une vérification de la satisfaction des conditions d'admission.

Les candidats seront destinataires d'une confirmation de leur inscription par mail.

Article 2 : Identification du candidat

FORMATION DE FORMATEUR DE FORMATEURS et CONCEPTEUR ET ENCADREMENT D'UNE FORMATION

Monsieur ou Madame (le stagiaire)

Article 3 : Modalités et dispositions financières

- 1) Le stagiaire précité s'engage, en contrepartie de cette action de formation, à acquitter la Somme de, (**voir le tableau correspondant ci-dessus**) cette somme est à joindre impérativement au dossier, aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement pour quelque raison que ce soit. (Possibilité de faire 3 chèques - joindre les 3 chèques au dossier)
- 2) Dans le cas d'une prise en charge par le CPF le stagiaire devra joindre le règlement de 670€ d'arrhes qui lui seront remboursé par la FNEDS au paiement du CPF. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement pour quelque raison que ce soit et ou en cas d'annulation de son CPF sur son compte.
- 3) Dans le cas d'une prise en charge par une structure (association SDIS, Fédération, etc...)
Nous fournir l'accord de prise en charge et ou bon de commande + 670€ d'arrhes, aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement pour quelque raison que ce soit.
Une facture sera établie par la FNEDS et adressé en fin de formation
Les certificats de compétences des stagiaires leur seront adressés après le règlement complet de la formation.



Article 5 : Désistement ou renonciation

Dans le cas d'un désistement d'un candidat déclaré inscrit, pour quelle que cause que ce soit, à participer au stage de formateur de formateurs et concepteur et encadrement d'une formation, avant le début de la formation, l'organisme ou association ou stagiaire informe sans délai et par tout moyen la FNEDS. Cette information est ensuite confirmée par courrier ou mail précisant les raisons de l'empêchement, dans tous les cas la formation reste due en totalité et aucun remboursement ne sera effectué par la FNEDS

Article 6 : Annulation du stage

LA FNEDS se réserve le droit d'annuler, les unités d'enseignement de formateur de formateurs et concepteur et encadrement d'une formation. Cette annulation doit être motivée par une cause réelle et sérieuse et notamment un nombre insuffisant de candidats déclarés affectant l'équilibre financier du stage ou en cas de force majeure. LA FNEDS informe sans délai et par tous moyens l'organisme ou association ou stagiaire précité de sa décision et procède au remboursement des frais engagés selon nos modalités et dispositions financières.

Article 7 : Précision importante

IL N'EST PAS POSSIBLE DE MANGER OU DE RESTER DANS LE CENTRE DE FORMATION DURANT LE TEMPS DE PAUSE MERIDIENNE, LE PIQUE NIQUE EST INTERDIT DEVANT LE CENTRE DE FORMATION.

IL N'EST PAS POSSIBLE DE RENTRER LES VELOS ET TROTINETTE DANS LES LOCAUX DE L'OF

Fait en 2 exemplaires, dont un à nous retourner dûment signé et daté

Marie INACIO

Présidente de la FNEDS

Madame/Monsieur /organisme. Etc.

(Date, Cachet, signature)